



Commune des Aviron

Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

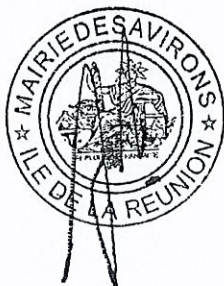
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

25 SEP. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **13 septembre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha.

Absents : M. RIVIERE Lucien – M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. Alex BENARD.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Cession foncière

- Partie de la parcelle AP 268

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que pour recréer une activité commerciale sur le quartier de la Ravine-Sèche, des négociations ont été entamées avec des personnes privées susceptibles de proposer une offre dans ce sens.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Après concertation, un accord a été obtenu avec Monsieur Patrice MUSSARD pour la réalisation d'un commerce sur une partie de la parcelle AP 268 (terrain situé au-dessus de l'école élémentaire Thérésien Cadet).

Ainsi, 325 m² sont à extraire des 1700 m² de la parcelle concernée.

Par avis en date du 15 juin 2017, le service des domaines a émis un avis et fixé la valeur vénale de la portion à 75 000 euros.

Par courrier en date du 05 septembre 2017, Monsieur MUSSARD nous a marqué son accord pour une acquisition à ce prix.

Le Conseil est invité à se prononcer sur :

- La vente à Monsieur MUSSARD Patrice des 325 m² à extraire de la parcelle AP 268 au prix de 75 000 euros. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser le Maire ou, en son absence, le premier adjoint à signer tout document afférent à la présente délibération et notamment l'acte notarié correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser la vente à Monsieur MUSSARD Patrice des 325 m² à extraire de la parcelle AP 268 au prix de 75 000 euros. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire ou, en son absence, le premier adjoint à signer tout document afférent à la présente délibération et notamment l'acte notarié correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

